



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 19 octobre 2005 — N° 172

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Michel Bissonnet**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 10 h 04.

AFFAIRES DU JOUR

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Legault (Rousseau) propose :

QUE le gouvernement libéral cesse d'alourdir le fardeau fiscal des familles québécoises par des hausses de tarifs et de cotisations telles la hausse des tarifs d'électricité, des services de garde et la hausse des primes d'assurance médicaments.

À la suite d'une réunion avec les leaders parlementaires, M. Gendron, troisième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la discussion de cette motion : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique ; 10 minutes sont accordées aux députés indépendants ; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste du temps consacré à ce débat ; dans ce cadre, le temps non utilisé par l'un des groupes s'ajoutera à celui de l'autre groupe, tandis que le temps non utilisé par les députés indépendants pourra être redistribué également entre les groupes parlementaires, étant entendu que cette répartition ne pourra être effectuée avant que le temps dévolu aux deux groupes parlementaires ne soit entièrement écoulé ; et les interventions ne seront soumises à aucune limite.

Suit le débat sur la motion de M. Legault (Rousseau).

Au cours de son intervention, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Audet, ministre des Finances, dépose :

Un document intitulé *Nous avons réduit le fardeau fiscal des Québécois de 1,4 milliards \$ depuis 2003*.

(Dépôt n° 2145-20051019)

Le débat se poursuit sur la motion proposée par M. Legault (Rousseau).

19 octobre 2005

Le débat terminé, la motion est mise aux voix ; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Dupuis, leader du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la présente séance.

À 11 h 59, M. Gendron, troisième vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

La séance reprend à 14 h 07.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. Corbeil, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 122 Loi modifiant la Loi sur les terres du domaine de l'État et d'autres dispositions législatives

La motion est adoptée.

19 octobre 2005

M. Kelley, ministre délégué aux Affaires autochtones, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 123 Loi concernant la défiscalisation de certains paiements versés conformément à l'Entente de partenariat sur le développement économique et communautaire au Nunavik

La motion est adoptée.

M. le président communique à l'Assemblée et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 233 Loi sur la Compagnie du cimetière Saint-Charles

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 2146-20051019)

Mme Hamel (La Peltrie) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 233, Loi sur la Compagnie du cimetière Saint-Charles.

La motion est adoptée.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 233 soit renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission des institutions et que le ministre de la Justice soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

M. le président communique à l'Assemblée et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 234 Loi concernant la continuation de la Conférence des coopératives forestières du Québec en une fédération de coopératives

19 octobre 2005

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 2147-20051019)

M. Gabias (Trois-Rivières) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 234, Loi concernant la continuation de la Conférence des coopératives forestières du Québec en une fédération de coopératives.

La motion est adoptée.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 234 soit renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission des finances publiques et que le ministre des Finances soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

Dépôts de documents

M. Charest, premier ministre, dépose :

Le rapport annuel du Fonds Jeunesse Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2005 ;

(Dépôt n° 2148-20051019)

Le rapport final de Johnson & Roy inc., en date du 27 mai 2005, concernant l'évaluation des impacts du Fonds Jeunesse Québec ;

(Dépôt n° 2149-20051019)

Un document, en date du 19 octobre 2005, intitulé *Pour un Québec lucide*.

(Dépôt n° 2150-20051019)

M. Dupuis, ministre de la Sécurité publique, dépose :

L'entente sur la prestation des services policiers conclue entre le Conseil de la Première Nation Abitibiwinni, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec ;

(Dépôt n° 2151-20051019)

19 octobre 2005

L'entente sur la prestation des services policiers conclue entre le Conseil de la Première Nation de Long Point, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec ;

(Dépôt n° 2152-20051019)

L'entente sur la prestation des services policiers conclue entre le Conseil de la Nation Anishnabe du Lac Simon, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec.

(Dépôt n° 2153-20051019)

M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose :

Le rapport 2004-2005 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes de l'Agence de développement de réseaux locaux de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue ;

(Dépôt n° 2154-20051019)

Le rapport 2004-2005 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes de l'Agence de développement de réseaux locaux de santé et de services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec ;

(Dépôt n° 2155-20051019)

Le rapport 2004-2005 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes de l'Agence de développement de réseaux locaux de santé et de services sociaux de la Capitale nationale ;

(Dépôt n° 2156-20051019)

Le rapport annuel de gestion de l'Agence de développement de réseaux locaux de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2005 ;

(Dépôt n° 2157-20051019)

Le rapport annuel de gestion de l'Agence de développement de réseaux locaux de santé et de services sociaux des Laurentides, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2005 ;

(Dépôt n° 2158-20051019)

19 octobre 2005

Le rapport annuel de gestion de l'Agence de développement de réseaux locaux de santé et de services sociaux du Saguenay–Lac-Saint-Jean, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2005 ;

(Dépôt n° 2159-20051019)

Le rapport annuel de gestion de l'Agence de développement de réseaux locaux de santé et de services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2005 ;

(Dépôt n° 2160-20051019)

Le rapport annuel de gestion de l'Agence de développement de réseaux locaux de santé et de services sociaux de la Montérégie, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2005.

(Dépôt n° 2161-20051019)

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose :

QUE, conformément à l'article 392 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, l'étude des rapports annuels de gestion 2004-2005 des agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue, des Laurentides, du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de la Mauricie et du Centre-du-Québec et de la Montérégie soit déférée à la Commission des affaires sociales et que le ministre de la Santé et des Services sociaux soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

La motion est adoptée.

Mme Normandeau, ministre des Affaires municipales et des Régions, dépose :

Le rapport annuel de la Société québécoise d'assainissement des eaux, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2005.

(Dépôt n° 2162-20051019)

19 octobre 2005

Mme Beauchamp, ministre de la Culture et des Communications, dépose :

Le rapport annuel du Musée d'art contemporain de Montréal, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2005 ;

(Dépôt n° 2163-20051019)

Le rapport annuel de la Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2005 ;

(Dépôt n° 2164-20051019)

Le rapport d'activités 2004-2005 du Conseil consultatif de la lecture et du livre ;

(Dépôt n° 2165-20051019)

Le rapport annuel de gestion de la Régie du cinéma pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2005.

(Dépôt n° 2166-20051019)

M. Lessard, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation par intérim, dépose :

Le rapport annuel de gestion de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2005.

(Dépôt n° 2167-20051019)

M. le président dépose :

Une lettre, en date du 19 octobre 2005, adressée à M. François Côté, secrétaire général de l'Assemblée nationale, par M. Jean Charest, premier ministre du Québec, l'informant de la nomination de M. Pierre Moreau, député de Marguerite-D'Youville, à la fonction de leader adjoint du gouvernement en remplacement de Mme Michèle Lamquin-Éthier, députée de Crémazie, à compter de cette date ;

(Dépôt n° 2168-20051019)

Le nouveau diagramme de l'Assemblée nationale, en date du 19 octobre 2005.

(Dépôt n° 2169-20051019)

19 octobre 2005

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, cinq extraits de pétition concernant une hausse des droits d'assurance pour les motocyclistes sont déposés :

- le premier, extrait d'une pétition signée par 64 citoyens et citoyennes du Québec, par Mme Caron (Terrebonne) ;
(Dépôt n° 2170-20051019)
- le deuxième, extrait d'une pétition signée par 755 citoyens et citoyennes du Québec, par M. Deslières (Beauharnois) ;
(Dépôt n° 2171-20051019)
- le troisième, extrait d'une pétition signée par 34 citoyens et citoyennes du Québec, par Mme Charest (Rimouski) ;
(Dépôt n° 2172-20051019)
- le quatrième, extrait d'une pétition signée par 32 citoyens et citoyennes du Québec, par M. Auclair (Vimont) ;
(Dépôt n° 2173-20051019)
- le cinquième, extrait d'une pétition signée par 101 citoyens et citoyennes du Québec, par M. Tomassi (LaFontaine).
(Dépôt n° 2174-20051019)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, Mme Harel, chef de l'opposition officielle, retire certains propos non parlementaires.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, Mme Harel, chef de l'opposition officielle, dépose :

Un document présentant la situation fiscale d'une famille ayant deux enfants et un revenu annuel de 50 000 \$.

(Dépôt n° 2175-20051019)

19 octobre 2005

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté sur la motion proposée par M. Legault (Rousseau) aux affaires inscrites par les députés de l'opposition.

Cette motion se lit comme suit :

QUE le gouvernement libéral cesse d'alourdir le fardeau fiscal des familles québécoises par des hausses de tarifs et de cotisations telles la hausse des tarifs d'électricité, des services de garde et la hausse des primes d'assurance médicaments.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 189 en annexe)

Pour : **44** Contre : **62** Abstention : **0**

Motions sans préavis

Mme Harel, chef de l'opposition officielle, propose :

QUE l'Assemblée nationale offre ses plus sincères condoléances à la famille et aux proches de Mme Corinne Côté-Lévesque, décédée aujourd'hui.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

Mme Courchesne, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, propose :

À l'occasion du 40^e anniversaire de la création de la Régie des rentes du Québec, que l'Assemblée nationale souligne la contribution remarquable de cet organisme à la sécurité financière des Québécoises et des Québécois au moment de la retraite.

19 octobre 2005

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Pagé (Labelle), M. Bordeleau (Acadie) et M. Légaré (Vanier) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne le succès de nos athlètes aux Jeux mondiaux aquatiques FINA.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée, Mme Harel, chef de l'opposition officielle, propose une deuxième motion :

QUE l'Assemblée nationale offre ses plus sincères condoléances à la famille et aux proches de M. Richard B. Holden, décédé à Montréal le 18 septembre 2005.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

M. Létourneau (Ungava) propose :

19 octobre 2005

QUE l'Assemblée nationale souligne l'apport exceptionnel de Mme Myra Cree à la cause autochtone et offre ses plus sincères condoléances à la famille et aux proches.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Dupuis, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 109, Loi sur le Directeur des poursuites publiques ;
- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 83, Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives ;
- la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de la consultation générale sur le projet de loi n° 113, Loi modifiant la Loi sur les appellations réservées.

M. Cusano, premier vice-président, donne les avis suivants :

- la Commission de l'administration publique se réunira en séance publique afin d'entendre le directeur général de la Sûreté du Québec et en séance de travail afin de faire des observations à la suite de cette audition ;
- la Commission des affaires sociales se réunira en séance de travail afin de planifier les travaux de la commission.

19 octobre 2005

AFFAIRES DU JOUR

Débats sur les rapports de commissions

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 18 octobre 2005, sur le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui a procédé à l'examen des orientations, des activités et de la gestion de la Société d'habitation du Québec. Ce rapport contient des recommandations.

Le débat prend fin et, conformément à l'article 95 du Règlement, n'entraîne aucune décision de l'Assemblée.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'éducation qui a entendu les dirigeants des universités conformément aux dispositions de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*. Ce rapport contient des recommandations.

À la suite d'une réunion avec les leaders parlementaires, Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, informe l'Assemblée qu'elle a réparti le temps de parole pour ce débat restreint de la façon suivante : 10 minutes sont allouées aux députés indépendants ; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste du temps consacré à ce débat ; dans ce cadre, le temps non utilisé par l'un des groupes s'ajoutera à celui de l'autre groupe, tandis que le temps non utilisé par les députés indépendants pourra être redistribué également entre les groupes parlementaires ; et les interventions ne seront soumises à aucune limite.

Le débat s'ensuit.

19 octobre 2005

À 18 heures, Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 20 octobre 2005, à 10 heures.

Le président

MICHEL BISSONNET

19 octobre 2005

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion proposée par M. Legault (Rousseau) aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, concernant le fardeau fiscal des familles québécoises :

(Vote n° 189)

POUR - 44

Arseneau	Côté	Légaré	Pinard
Beaudoin	Cousineau	Legault	Richard
Bédard	Deslières	[Rousseau]	Robert
Bertrand	Dion	Léger	Roy
Bouchard	Dionne-Marsolais	Lelièvre	Simard
[Vachon]	Doyer	Lemieux	Tremblay
Boucher	Dufour	Létourneau	Turp
Bourdeau	Dumont	Maltais	Valois
Caron	Girard	Morin	Vermette
Champagne	Grondin	[Nicolet-Yamaska]	
Charbonneau	Harel	Pagé	
Charest	Jutras	Papineau	
[Rimouski]	Lefebvre	Picard	

CONTRE - 62

Auclair	Charlebois	Hamel	Paquet
Audet	Chenail	Houda-Pepin	Paquin
Bachand	Clermont	James	Paradis
Beauchamp	Copeman	Jérôme-Forget	Pelletier
Béchar	Corbeil	Kelley	Reid
Bergman	Couillard	L'Écuyer	Rioux
Bernard	Courchesne	Lessard	Soucy
Bernier	Delisle	Loiselle	Théberge
Blackburn	Descoteaux	MacMillan	Thériault
Bordeleau	Després	Marcoux	[Anjou]
Bouchard	Dubuc	Marsan	Tomassi
[Mégantic-Compton]	Dupuis	Mercier	Vien
Boulet	Gabias	Moreau	Whissell
Brodeur	Gagnon-Tremblay	Morin	
Charest	Gaudet	[Montmagny-L'Islet]	
[Matane]	Gauthier	Mulcair	
Charest	Gautrin	Normandeau	
[Sherbrooke]	Hamad	Ouimet	